

COMMUNIQUÉ

Date : Le 23 novembre 2011

De : Louise Vanasse CA, directeur de la Division Expertise comptable

À : Gestionnaires de projets du Fonds des immobilisations

OBJET : PRÉCISIONS SUR LE CODE D'ACTIVITÉ À UTILISER POUR LES PROJETS DU FONDS DES IMMOBILISATIONS DÉBUTANT PAR LA LETTRE « I »

Bonjour,

En raison de modalités techniques et informatiques associées aux projets du Fonds des immobilisations, **Projets de type « Ixxxxxx »**, nous vous demandons de **toujours utiliser l'activité générale « 0001 »** pour toute transaction imputable à ces projets : salaires, Demandes d'achats, Réquisitions, etc...

Il ne vous est donc pas permis de créer des activités pour les projets du Fonds des immobilisations, ni d'effectuer des transferts de dépenses de l'activité « 0001 » à une autre.

Bien qu'un choix d'activités puisse s'offrir lors du traitement des transactions ou des demandes d'achats, seule l'activité « 0001 » est autorisée.

Comme le système ne peut bloquer le choix d'un autre code d'activité, nous vous demandons d'être vigilants.

Je vous remercie à l'avance pour votre collaboration et n'hésitez pas à m'appeler au poste #6566 pour toute information additionnelle ou toute autre question.

Louise Vanasse CA
Directeur

Cc : Julie Mongeau CGA, agente de gestion financières, Fonds des immobilisations